



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014, 2015 et 2016.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION MOYEN

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur cinq est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est similaire à celle observée pour le secteur.




Une part importante d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation. Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont tout autant formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.




Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés

			
Nombre d'entreprises	659	9 539	107 488
Effectif (ETP)	2 097	44 350	3 947 14

Taux d'accès à la formation

	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	1,37 %	0,07 %	19,71 %	0,99 %	5,46 %	0,30 %	28,53 %	3,49 %
	0,40 %	0,53 %	20,73 %	0,66 %	2,09 %	2,50 %	30,79 %	2,78 %
	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation

Ppro : période de professionnalisation



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'économistes de la construction



ACCÈS À LA FORMATION INÉGAL SELON LE GENRE

Dans la branche, 36 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est moins importante que celle qu'elles détiennent au sein de la branche (42 %).



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (46 % des formés et 31 % des salariés).

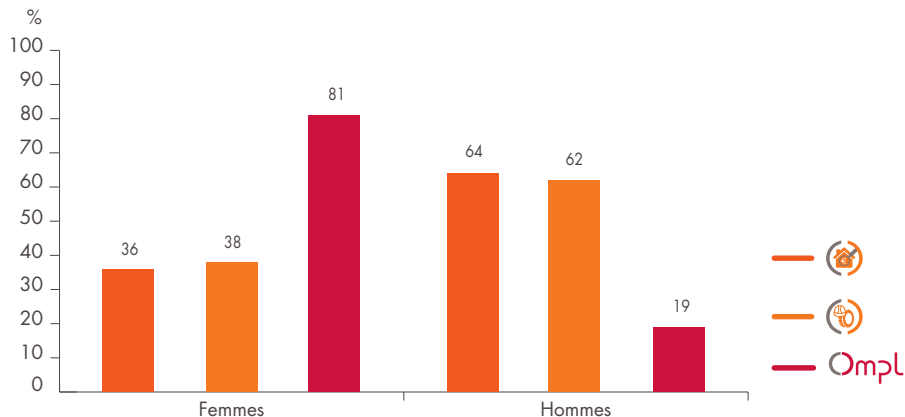
En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.



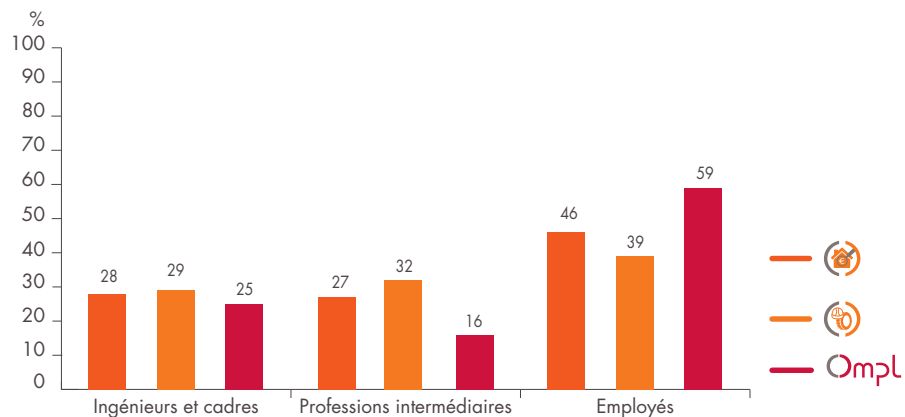
ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 46 % des formés contre 43 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

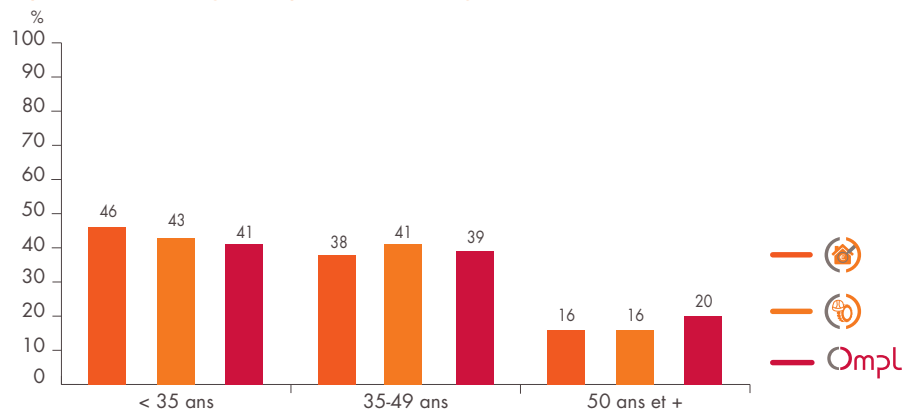
Répartition des stagiaires par genre



Répartition des stagiaires par catégorie sociale



Répartition des stagiaires par tranche d'âge





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 64 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 79 % des salariés de la branche.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 36 % des stagiaires contre 21 % des salariés.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

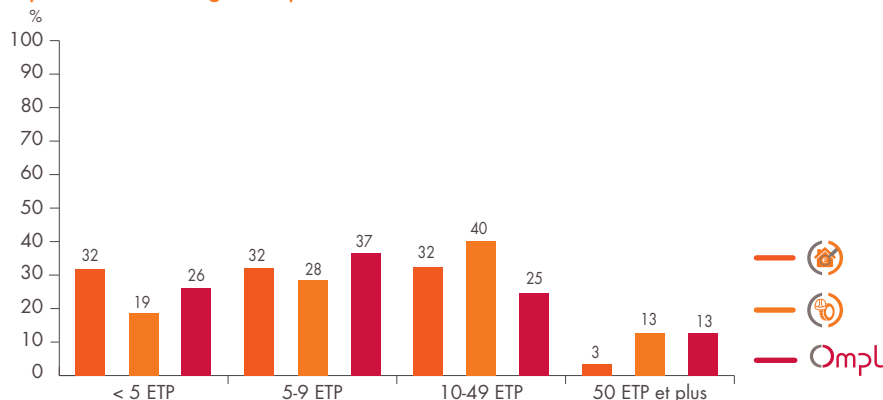
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement un peu moins que ceux à temps complet : ils représentent 12 % des stagiaires contre 15 % des salariés.



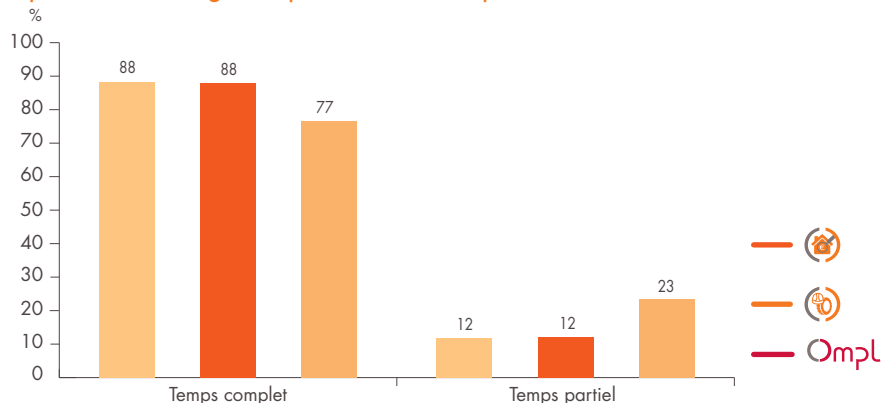
SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Nouvelle-Aquitaine (27 %) et le taux le plus bas est atteint pour la région Bourgogne-Franche-Comté (7 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	2,42 %	0,16 %	26,01 %	1,29 %
Bourgogne-Franche-Comté	0 %	0 %	6,67 %	0 %
Bretagne	3,08 %	0 %	19,23 %	0 %
Centre-Val de Loire	1,39 %	0 %	19,44 %	1,39 %
Corse	ND	ND	ND	ND
Grand Est	0,62 %	0 %	14,81 %	0,62 %
Hauts-de-France	0 %	0 %	24,55 %	0 %
Île-de-France	0,47 %	0,16 %	17,67 %	0,79 %
Normandie	0,59 %	0 %	19,41 %	0,59 %
Nouvelle-Aquitaine	3,52 %	0 %	26,56 %	1,56 %
Occitanie	0 %	0 %	12,81 %	1,97 %
Pays de la Loire	1,82 %	0 %	15 %	0,45 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,69 %	0 %	16,55 %	2,07 %
Ensemble	1,37 %	0,07 %	19,71 %	0,99 %